



Bilan de compétences «Premium»

Objectifs de ce BILAN :



Le Bilan de compétences **Premium** est **un accompagnement sur mesure et haut de gamme**, spécialement conçu pour les femmes et les hommes se posant des questions sur leur situation professionnelle et souhaitant (re)donner du sens à leur trajectoire et à leur vie.

Compétences visées :

Nous vous accompagnons sur plusieurs mois, avec deux objectifs précis :

- **Définir votre projet de vie** : le bilan s'inscrit dans une démarche globale alliant systématiquement projet professionnel et projet de vie, l'idée étant d'adapter le premier au second, et non l'inverse.

Il repose sur une introspection profonde, ainsi qu'une analyse fine de l'impact psychologique et émotionnel de votre cheminement sur votre projection de vie.

- **Trouver votre voie professionnelle** en construisant un projet de carrière réaliste, viable et en adéquation avec vos aspirations, vos besoins, vos valeurs et vos contraintes matérielles, financières, familiales et organisationnelles.

Le Bilan de compétences Premium mêle techniques de gestion de carrière et techniques de développement personnel. Il vous permettra de mieux vous connaître, de (re)définir vos priorités, de construire votre projet professionnel et de passer concrètement à l'action.

À l'issue de votre bilan, vous serez capable de mettre en oeuvre les compétences suivantes :

- *Faire le point sur vos expériences personnelles et professionnelles.*
- *Repérer et évaluer vos acquis.*
- *Identifier vos savoirs, vos compétences et vos aptitudes.*
- *Déceler vos potentialités, identifier vos goûts et vos motivations.*
- *Définir votre projet professionnel, votre projet de formation ou de reconversion, qu'elle soit partielle ou radicale.*

SOUNDARI FORMATIONS – BGE COOP - Siret : 383 609 476 00023 - APE 82 992 - NDA : 73310799031
QUALIOPI FRCM24416 – RC pro ALLIANZ 569 0075 5
130 rue des caussades – 31160 Encausses les thermes
Chrystelle Henry – 06 79 67 58 87 – info@soundari.fr

L'appellation Bilan de compétences entre dans le cadre strict de la loi n° 91-1405 du 31/12/1991 (Code du Travail, article R6322-32 à R6322-38 et R6322-56 à R6322-61 et R6321-2). Pour rappel, en respect de l'article L.6313-4 du code du travail : "Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur".

PUBLIC VISÉ ET CONDITIONS RECOMMANDÉES :

1. Public visé :

Toute personne désireuse de reconstruire un projet professionnel et de faire un bilan de compétences pour se ré-orienter

2. Conditions recommandées pour le bon déroulement de ce bilan (en distanciel) :

Il n'y a pas de pré-requis préalable à la réalisation de ce bilan

Ce bilan s'adresse aux personnes ayant au moins une expérience professionnelle. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports pédagogiques.

Il est également indispensable de disposer d'outils informatiques pour suivre à distance le bilan et être en mesure de les utiliser.

3. Accessibilité :

Soundari Formations – BGE COOP s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre, en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées au handicap des personnes concernées.

Un entretien préalable à la formation identifiera les besoins spécifiques à la structure et au public accompagné.

Programme :

Cette formation d'une durée de 3 à 6 mois comprend :

- *11 séances individuelles d'accompagnement d'une durée d'1h à 1h30.*
- *Des travaux pédagogiques entre les séances*
- *Des ressources informationnelles adaptées à votre progression pour nourrir votre réflexion (livres, articles, podcasts, documentaires, vidéos, etc).*
- *Des ressources pour réaliser vos enquêtes métiers efficacement.*
- *Des mises en lien avec ma communauté d'anciens accompagnés et réseau de professionnels*

SOUNDARI FORMATIONS – BGE COOP - Siret : 383 609 476 00023 - APE 82 992 - NDA : 73310799031
QUALIOPI FRM24416 – RC pro ALLIANZ 569 0075 5
130 rue des caussades – 31160 Encausses les thermes
Chrystelle Henry – 06 79 67 58 87 – info@soundari.fr

- *La remise d'une synthèse personnalisée et confidentielle en fin d'accompagnement.*
- *Une séance individuelle post-accompagnement six mois après la dernière séance du programme.*

Elle se décline en 3 phases :

1/ Phase préliminaire

Objectifs :

- Analyser la demande et les besoins.
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement.
- Poser des objectifs à court, moyen, long terme

Contenu et moyens :

- Premier rendez-vous sur la base d'un questionnaire complété en amont.
- Analyse partagée de la situation

2/ Phase d'introspection et d'exploration

Objectifs :

- Définir un projet professionnel et en vérifier la pertinence par rapport à vos aspirations et au contexte économique
- Élaborer des alternatives (formation, reconversion, VAE, etc...)

Contenu et moyens :

- Identification des croyances actives dans la relation au travail
- Clarifier vos besoins au travail et vos impératifs
- Identifier vos principaux centres d'intérêt pour retrouver sens et motivation
- Vous réapproprier vos qualités, forces et talents – Célébrer les réussites
- Inventaire et analyse des compétences professionnelles et personnelles, des savoirs acquis
- Étudier différentes pistes professionnelles en adéquation avec son profil et ses aspirations.

- Analyser la viabilité économique et l'accessibilité des projets professionnels envisagés en tenant compte du marché de l'emploi.
- Identifier les écarts entre ses compétences actuelles et celles requises pour ses projets et prévoir les formations nécessaires.
- Étudier les conditions de travail idéales pour garantir un équilibre pro/perso
- Élaborer des alternatives de projet en cas de difficultés d'accès au projet principal envisagé.
- Exploration des pistes de projet compatibles avec vos aspirations, mais aussi avec le contexte économique et le bassin d'emploi

3/ Phase de validation d'un projet professionnel

Objectifs :

- Identifier les compétences professionnelles et personnelles exploitables.
- Établir une vision claire du projet professionnel et un plan d'action

Contenu et moyens :

- Tableau des compétences
- Définition du projet professionnel et plan d'action
- Conditions et moyens favorisant la réalisation du projet

MODALITÉS D'ACCÈS

- **Durée** : 3 à 6 mois , 24h (**11 entretiens individuels en ligne de 1h30 et 12h de travail personnel**).
- **Modalités** : Distanciel.
- **Accès** : 14 jours après validation du devis (délai de rétractation)
- **Suivi** : Feuilles d'émargement, évaluations, synthèse finale, attestation de fin de parcours.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes et moyens pédagogiques :

- **11 heures d'entretiens individuels**
- Tests de personnalité (MBTI, RIASEC, High 5...etc.).
- Tableau de compétences
- Partage d'expériences avec des personnes ressources
- Vidéos, documents ressources sur padlet
- Questionnements issus des entretiens individuels
- Accès direct à l'accompagnant par mail ou **SMS/WhatsApp**

Moyens techniques :

- Utilisation d'un logiciel de Visio-conférence pour les entretiens individuels.
- Document de travail partagé pour l'accès aux support pédagogique
- WhatsApp ou mail pour les échanges intersessions.

TARIFS :

- **2550€** TTC (employeur ou OPCO)
- **2150 €** TTC (CPF).
- **1750€** TTC en fonds personnels (paiement en plusieurs fois possible)

Tous les prix sont nets de taxe. Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA (Article 261-4-4 du CGI)

Intervenante :

Réalisé sous la responsabilité de **Chrystelle Henry, formatrice certifiée, coach professionnelle et consultante en bilan de compétences**, spécialiste des transitions professionnelles depuis 2017 – Elle est aussi formée à l'approche systémique et intégrale, ce qui lui permet d'envisager le changement professionnel en tenant compte du contexte de vie globale de l'accompagné(e).

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :

- Feuille d'émargement signée par le bénéficiaire et l'accompagnant
- Recueil de l'évaluation des bénéficiaires après chaque séance individuelle
- Co-évaluation finale de l'atteinte des objectifs en fin de bilan
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de parcours et à 6 mois
- Une synthèse écrite
- Attestation de fin de parcours

Sanction de la formation : En application de l'article L.6313-1 du Code du travail, un certificat de réalisation sera remis à la fin du bilan de compétences.

Rétractation : Le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés à compter de la conclusion du contrat, durant lequel il peut librement se rétracter sans avoir à motiver sa décision ou à supporter d'autres coûts, conformément à l'article L221-18 du code de la consommation.

Si l'inscription a lieu en dehors du CPF, le délai est de 10 jours à compter de la signature du contrat avec lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L.6353-5 du code du travail.

LES POINTS FORTS du Bilan :

- **Plus de 80 personnes** en situation de Burn out accompagnées depuis 6 ans dans le cadre d'une réorientation professionnelle
- **Une double expertise** : Chrystelle Henry est thérapeute psychocorporelle depuis 2011 et experte des transitions professionnelles depuis 2019 (**plus de 300 personnes accompagnées en bilan de compétences**) – Accompagnatrice du changement depuis 15 ans.
- Accès à un réseau d'experts du Burn out et de la reconversion, et à un réseau de professionnels (profils métiers)

Contact :

Chrystelle Henry - 06 79 67 58 87 – info@soundari.fr

Retrouvez toutes mes infos ici : <https://www.soundari.fr/bilandecompetences>

SOUNDARI FORMATIONS – BGE COOP - Siret : 383 609 476 00023 - APE 82 992 - NDA : 73310799031
QUALIOPI FRCM24416 – RC pro ALLIANZ 569 0075 5
130 rue des caussades – 31160 Encausses les thermes
Chrystelle Henry – 06 79 67 58 87 – info@soundari.fr